

Conseil municipal du 5 septembre 2017

Présents : Mesdames Carrière, Théron, Arnoult, Doussot
Sefapedo, Coste, Tayer
Messieurs Briemand, Queinnec, Roussand, Réveillère,
Eard, Restes, Boucher
le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Claire Doussot
La séance est ouverte à 21h05
Absent excuse : Francis Grolat

I Modification et versement de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval et partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) par douzième dès le mois de janvier.

Le calcul des AC se réalise pour 2017 sur la base de AC de 2011 auxquelles sont rattachés différents coûts.
Pour Augielle, la modification a été ajoutée au financement de la voirie fonctionnement. Le calcul de ce financement est basé sur le linéaire voirie répartie en 3 catégories : cat 1 (urbaine), cat 2 (campagne), cat 3 (hors-campagne).
Pour Augielle, le financement voirie représente : 14568€ dont 10638€ dédié à l'entretien de la voirie.
Le montant de l'AC 2017 pour Augielle est de 270833€ et est demandé à l'Assemblée d'approuver ces différents points -

Proposition adoptée à la majorité - 1 abstention

II Modification de horaires d'ouverture de la mairie au public

M. le Maire propose à l'Assemblée de modifier les horaires d'ouverture au public comme suit :

- Lundi et mercredi de 9^h à 12^h et 14^h à 18^h
- Vendredi de 9^h à 12^h et 14^h à 17^h

La mairie sera donc fermée au public le jeudi
tout la journée à compter du 1er/10/2017
Le conseil municipal réfléchit à la possibilité d'ouvrir
jusqu'à 19h un jour par semaine en 2018
Proposition acceptée à la majorité - 1 abstention.

III Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Il s'agit de créer un poste d'attaché territorial à temps
complet à compter du 6 septembre 2017 pour faire face
à un accroissement temporaire d'activité.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser M le Maire
à recruter un agent contractuel sur cette base et
d'inscrire au budget les crédits correspondants -
Accepté à l'unanimité.

IV Modification du tableau des effectifs

M le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint
administratif municipal de deuxième classe à temps
complet à raison de 35 heures par semaine à compter
du 11 septembre 2017 et la création d'un poste d'adjoint
administratif municipal de deuxième classe à temps
un complet à raison de 28 heures par semaine à compter
du 1er octobre 2017.

Il propose également la suppression d'un poste d'adjoint
administratif municipal de 1^{ère} classe à temps un
complet à raison de 14 heures par semaine et la
création d'un poste d'adjoint administratif municipal
de deuxième classe à temps un complet à raison de
21 heures par semaine à compter du 1er octobre 2017.
Accepté à l'unanimité.

V Autorisation donnée au Maire pour ester en justice devant le Tribunal Administratif

M le Maire rappelle les faits relatifs à l'affaire
Nouries Anand Couvelier et Communauté d'Augielle,
et demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en
justice auprès du Tribunal Administratif dans la
référé n° 1702025-3 et de désigner Mairie Repuy

à être en justice pour défendre les intérêts de la
commune dans cette instance -
Accepté à l'unanimité

VI Adhésion au groupement de communes Tarifs bleus pour l'achat d'électricité

Le SDEHG organise un groupement de communes pour
l'achat d'électricité relatif aux Tarifs "bleus" (puissances
inférieures égales à 36 kVA) auquel les collectivités
et établissements publics du département peuvent être
membres -

Il est proposé d'adhérer au dit groupement, d'autoriser
le Maire à signer la convention de groupement et d'autoriser
le représentant du coordonnateur à signer les marchés,
accords-cadres et marchés sous du groupement -
Accepté à l'unanimité

VII Questions diverses

- La piscine ouvrira ses portes le 18/09/2017 après les
travaux d'été réalisés -

3 emplois d'indianisme seront ouverts pour 1 dimanche
tous les 3 semaines -

- la matinale des associations aura lieu samedi
8 septembre à partir de 10h au Parc du Pipernoier -
Une nouvelle association y participera "State Pigeons" -

- La commune d'Augy-elle a été reconnue en situation
de catastrophe naturelle sécheresse en 2016 -

Les personnes concernées peuvent prendre contact avec leur
assureurs à des fins d'indemnisation -

- Compteurs Linky : seront près sur la commune en 2019 -
Aucune modification de l'emplacement n'est à prévoir -

La séance est levée à 20h06